En la presence des Nottaires du Roy au chlet de Paris
soubz signez Jean Baptiste Lully Surintendant de la musique de
la chambre du Roy a Confessé avoir eu et receu de Mre Nicolas
Molicque Conr du Roy en ses conseilz et Tresorier general des
menus plaisirs et affaires de sa chambre La somme de six cens
trente livres pour ses nourritures et entretenemens accause de sad.
charge pendant les six derniers mois de la presente année de laquelle
somme de six cens trente livres sesd. Lully tient a tiltre contant
en acquitte et quitte ledict sieur Molicque Tresorier susdict et tous
autres Promettant &c. obligeant &c. Renonceant &c. Faict
et passé a Paris es estudes desditz Notaires soubz signez
L'an mil six cens soixante huict le dernier jour
d'Avril et a signé.

Jean Baptiste Lully

Ogier

Mouffle

mlxxx